



**Vœu du Conseil de quartier Belleville voté à l'unanimité le 7 avril 2022
relatif à la mise en œuvre d'une concertation pour l'attribution des locaux commerciaux
au 88 rue de Ménilmontant dans le 20^{ème} arrondissement**

**VOEU pour la mise en œuvre d'une concertation pour l'attribution des locaux commerciaux
au 88 rue de Ménilmontant dans le 20^{ème} arrondissement**

Considérant la mobilisation du quartier Ménilmontant autour de la parcelle du 88 rue de Ménilmontant ;

Considérant la délibération DLH 383 de décembre 2015 relative à la construction de logements étudiants au 88 rue de Ménilmontant ;

Considérant l'amendement 150' à la DLH 383 voté par le conseil de Paris de décembre 2015 demandant que les locaux d'activité soient attribués après concertation des habitant-e-s ;

Considérant l'unique réunion publique organisée par l'ancienne Maire du 20^e arrondissement le 2 février 2017, annoncée et tenue avec le porteur de projet, sans respecter la concertation votée au conseil de Paris ;

Considérant que lors du débat de décembre 2015 sur le projet de délibération DLH 383, l'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement a précisé « que les financements votés sont forfaitaires et totalement indépendants du financement de la partie culturelle de l'opération » ;

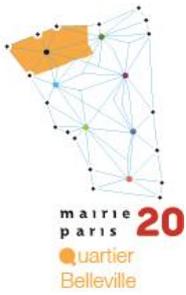
Considérant que dans la Charte de la démocratie locale votée le 17 mars dernier au conseil d'arrondissement du 20^e, il est exprimé la volonté offerte aux habitant-e-s de prendre pleinement part dans les débats stratégiques relatifs à l'avenir de leur ville ;

Considérant que la Charte des Conseils de Quartier du 20^e votée en juin 2021 invite, dans son article 5, les conseillères et conseillers de quartier à aborder les enjeux du quartier et de l'arrondissement collectivement et communément ;

Considérant que la Charte des Conseils de Quartier du 20^e, dans son article 6, précise que les vœux votés en conseil de quartier sont transmis en séance du conseil d'arrondissement pour information et débat et qu'un groupe politique qui s'en saisirait, le porterait au vote ;

Le Conseil de quartier de Belleville soumet au conseil du 20^e arrondissement de Paris un vœu reposant sur les points suivants :

- ▶ **Que le Maire du 20^e arrondissement mette en œuvre la concertation pour l'attribution des locaux commerciaux programmés dans le projet du 88 rue de Ménilmontant ;**
- ▶ **Que le Maire du 20^e arrondissement garantisse une concertation large, intégrant tous les projets proposés pour cette parcelle ;**
- ▶ **Que le Maire du 20^e arrondissement intègre des habitant-e-s dans la décision sur le choix du projet pour la parcelle du 88 rue de Ménilmontant.**



**Vœu du Conseil de quartier Belleville voté à l'unanimité le 7 avril 2022
relatif à la mise en œuvre d'une concertation pour l'attribution des locaux commerciaux
au 88 rue de Ménilmontant dans le 20^{ème} arrondissement**